



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS
ADMINISTRATIFS**



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ? Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : SYndicat Mixte de gestion des nappes de la CRAU (SYM CRAU)

Adresse : Cité des Entreprises, Lot n°20 - 25 avenue du Tubé - 13 800 Istres

Téléphone : 04 42 56 64 86 Fax :

Email : contact@symcrau.com.....

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000**~~a. Nature et description du projet~~**

- ~~b. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage~~
- ~~c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon~~
- ~~d. Essences concernées si des arbres sont supprimés (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)~~

~~e. Localisation et cartographie~~

~~**Joindre obligatoirement un plan du projet** (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.~~

Le projet est situé :

Nom de la commune : Département des Bouches-du-Rhône

Lieu-dit et adresse :

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

A (m ou km) du site (nom du site) : (FR93)

A (m ou km) du site (nom du site) : (FR93)

...

~~b. Etendue du projet~~

Surface :

Linéaire :

~~c. Période envisagée pour les travaux~~**~~d. Questions posées~~**

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

~~Chauve-souris ou oiseaux~~

- ~~— le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?~~
- ~~— y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)~~
- ~~— l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?~~
- ~~— des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?~~
- ~~— quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?~~
- ~~— y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?~~

~~Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)~~

- ~~— y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)~~

~~e. Conclusion~~

~~Le projet envisagé~~

☐ **~~est susceptible~~**

☐ **~~n'est pas susceptible~~**

~~d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :~~

2ème cas : projet tout ou partie dans un site Natura 2000

Si le site Natura 2000 bénéficie d'un document d'objectifs (DOCOB) approuvé, on trouvera dans celui-ci la plupart des renseignements relatifs à la présence d'espèces ou d'habitats dont la protection est visée par Natura 2000.

Les DOCOB sont consultables en mairie ou sur le site internet de la DREAL PACA.

0 Contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000, chargée de la mise en œuvre du DOCOB

Avez-vous contacté l'animateur (recommandé) ? Oui

Avez-vous consulté le DOCOB du site Natura 2000 ? Oui

L'animateur a-t-il porté à votre connaissance des enjeux particuliers

de conservation sur le secteur du projet ou alentour ? (Préciser ci-dessous)

NB : la structure animatrice a seulement un rôle d'information et n'est chargée ni de contribuer à l'élaboration du dossier d'incidence ni de donner un avis sur celui-ci

OUI.

Le projet est situé au sein de :

- La zone spéciale de conservation FR9301595 "Crau centrale-Crau sèche"
- La zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II, qui délimite des zones à forts intérêts fonctionnelles et paysagers
- La zone sensible d'hivernage du milan royal (PNA)
- La zone d'erratisme de l'aigle de Bonelli (PNA)
- Le domaine vital et la zone de dortoirs du faucon crécerellette (PNA)
- La zone forte de présence du lézard ocellé (PNA)

Le projet se situe à proximité immédiate de :

- Le réservoir de biodiversité Basse Provence calcaire du schéma régional de cohérence écologique

Les sites Natura 2000 de la Crau ont été désignés en grande partie pour valoriser et préserver ses habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires (coussouls, prairies de foin de Crau, Coustière et zones humides) et leurs cortèges d'espèces. La richesse patrimoniale du site de la Crau se justifie aussi par les pratiques agricoles traditionnelles qui ont constituées, au fur et à mesure des années, un réseau de corridors biologiques typique de Crau, servant de gîte et de couvert à de nombreuses espèces rares et fragiles.

Le projet se situe au sein d'un habitat « hors directive » d'après la cartographie des habitats réalisée en 2012, sans enjeu de conservation identifié. Il est à proximité immédiate de :

- L'habitat d'intérêt communautaire 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude à enjeux moyen à fort de conservation
- Réseau de haie avec un enjeu de conservation et une connectivité faible

Les espèces à enjeux observée à proximité du projet (BDD SILENE, données 2013-2023) sont :

- Agrion de mercure, espèce d'intérêt communautaire à enjeu local de conservation moyen

D'autres espèces patrimoniales sont potentiellement présentes, comme le crapaud calamite, la mouette mélanocéphale, la rainette méridionale, le héron garde-bœuf et d'autres odonates comme le sympétrum déprimé qui effectuent leur cycle de vie dans l'eau (cf. les canaux).

Les recommandations en période de travaux sont :

- Effectuer les travaux entre octobre et février pour éviter les périodes de sensibilité des diverses espèces d'intérêt communautaire présentes, notamment les périodes de reproduction et de nidification. Pour rappel, des espèces d'intérêt communautaire sont présentes toute l'année (héron garde-bœuf, milan royal etc.), et les insectes et reptiles d'intérêt communautaire hibernent ou perpétuent leur cycle dans le sol, les arbres ou l'eau.
- Vérifier qu'il n'y ait pas d'espèces en hibernation ou bien en nidification. Si présence d'espèces en reproduction avérées à proximité immédiate du chantier, il est recommandé d'adapter le calendrier des actions à incidences afin d'éviter toute perturbation de la faune ;
- Conserver l'entièreté des haies autour du projet ;
- Privilégier l'utilisation des routes existantes ;
- Eviter la poussière, et toute pollution et dégradations des ouvrages existants (notamment au niveau des cours d'eau et canaux) ;
- Eteindre les lumières des engins pendant la période de chantier la nuit ;
- Sensibiliser le personnel aux enjeux écologiques avant et pendant les travaux ;
- Conserver autant que possible la terre et les éléments naturels sur site afin de permettre à la faune perturbée par les travaux de trouver refuge et à la flore autochtone de s'exprimer grâce à la banque de graines.

Point d'alerte : une attention particulière doit être portée à la potentialité que le projet se situe au sein ou à proximité immédiate de la future liaison Fos-Salon.

1 Description du projet

a. **Nature et description du projet** (remplir également l'annexe jointe « description de votre projet »)

Le projet consiste en la réalisation d'un forage de reconnaissance visant la recherche de l'aquifère contenue dans les calcaires Burdigalien.

b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Non

c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

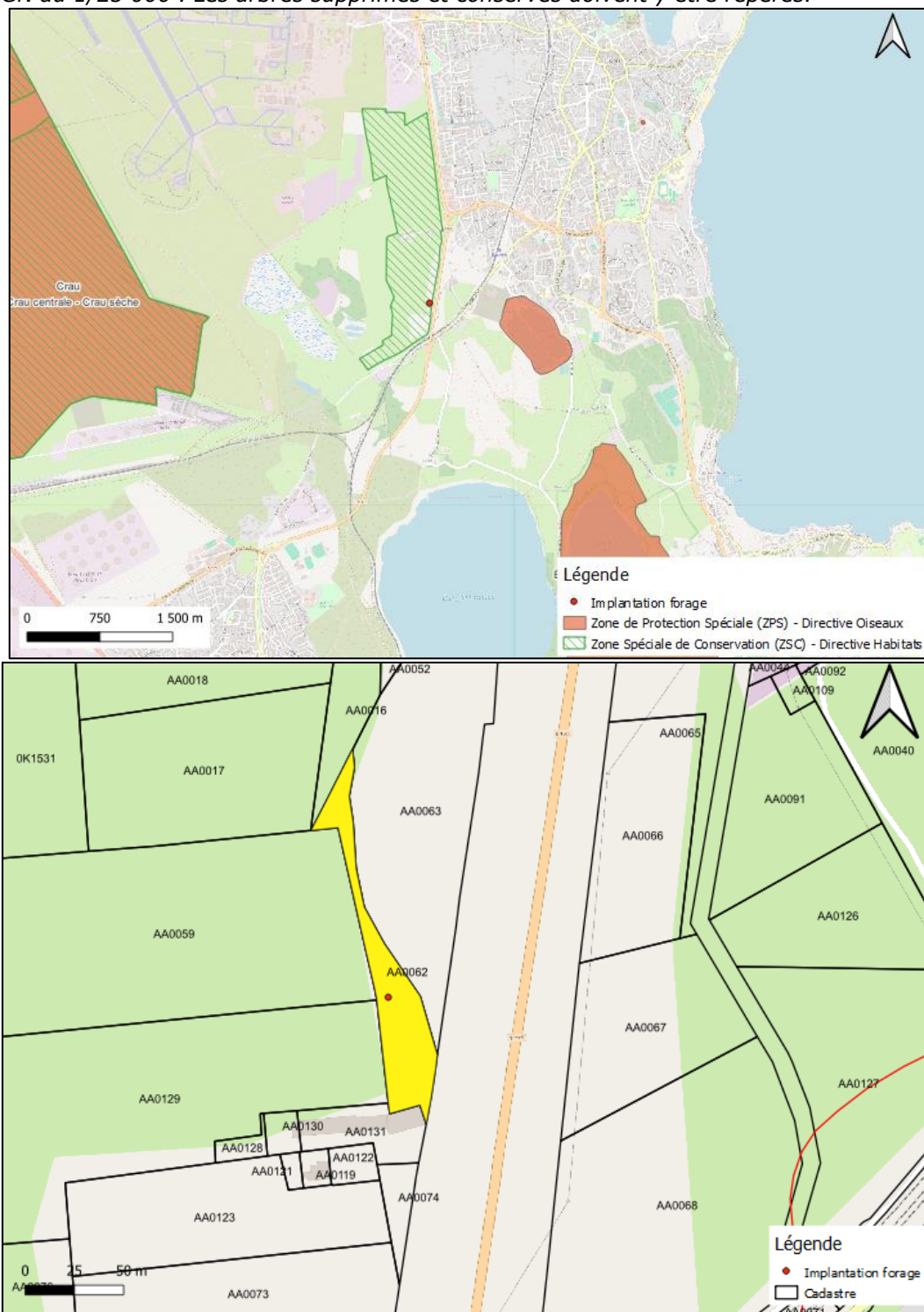
Projet à proximité du canal de Fos-surMer (ouest), du canal de Capeau (est) et d'autres canaux non nommés (fossés agricoles)

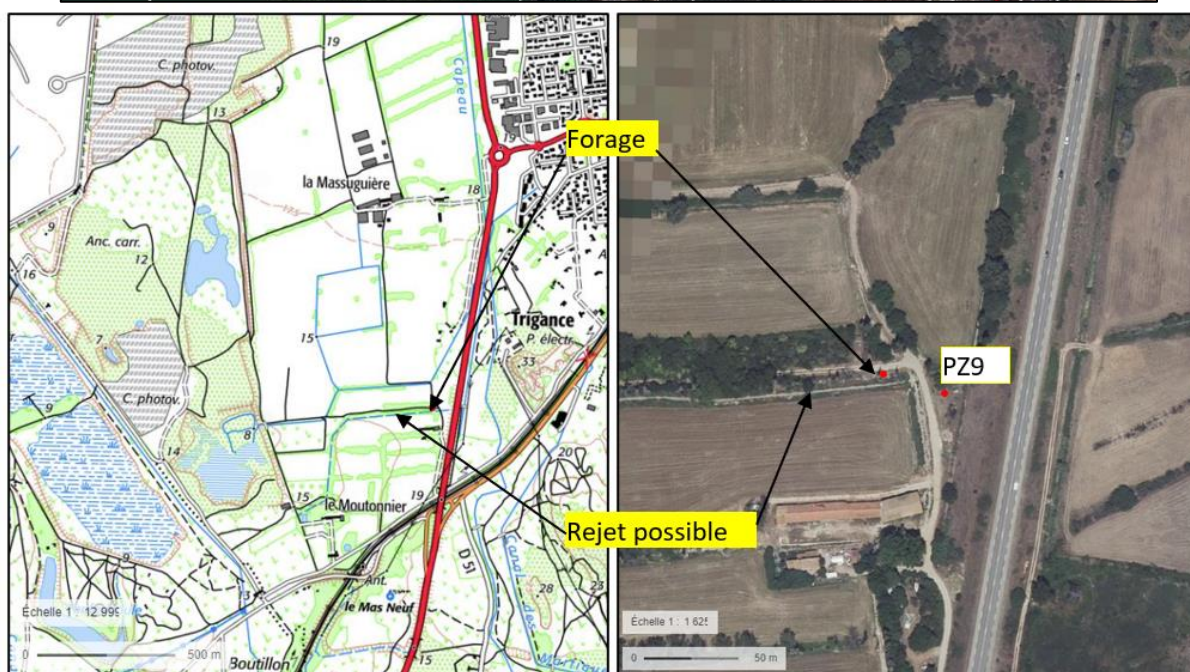
d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Sans objet

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000 . Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.





Le projet est situé :

Nom de la commune : [Istres](#) Département des Bouches-du-Rhône

Lieu-dit et adresse : [proche lieu-dit Trigance](#) parcelle AA 0062.

Site Natura 2000 dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

- A l'intérieur du site : [ZSC « Crau centrale – Crau sèche » \(FR9301595\)](#)
- A 800 m du site : [« Etangs entre Istres et Fos \(FR9312015\)](#)

f. Etendue du projet

Surface : Phase chantier 100 m² - Forage seul 3 m²

Linéaire :

g. Période envisagée pour les travaux

Premier semestre 2024 (printemps) pendant 3 semaines

h. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Non

- y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non

- l'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Oui, à proximité de canaux.

- des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Non connu

- quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Non connu

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Non connu

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

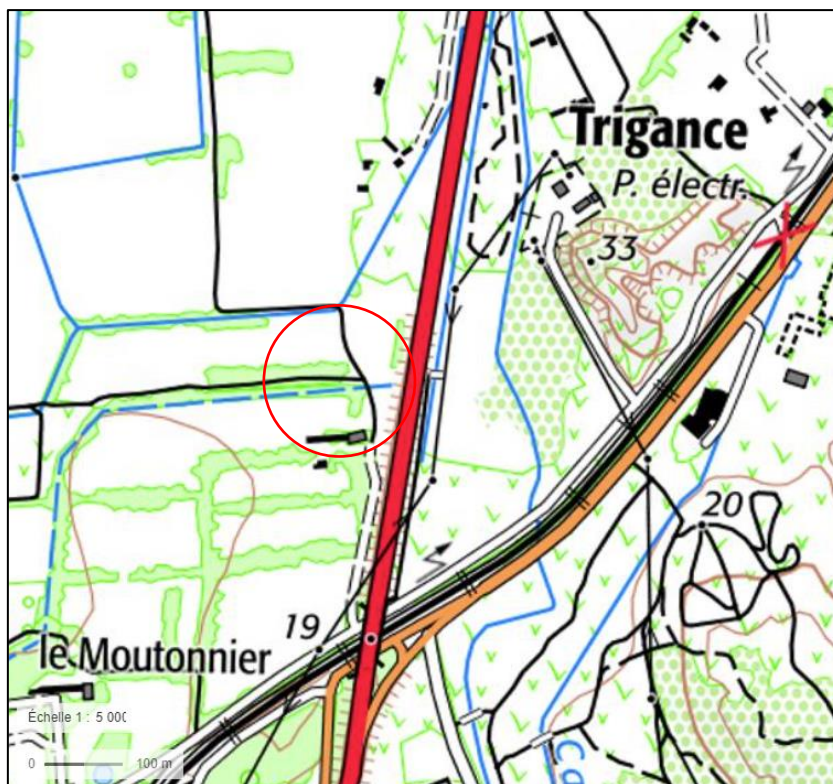
Non

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues.

La zone d'influence est généralement plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.



- ☐ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☒ Poussières, vibrations, bruit
- ☐ Comblement de vallons (influence sur l'aval ou la périphérie du projet)
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation du projet
- ☐ Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une **cartographie de localisation approximative des milieux et espèces**.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Zone d'implantation forage et accès

TABLEAU HABITATS NATURELS :

(parmi les habitats présents, listés ci-dessous, distinguer les habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000, faisant seuls l'objet de la présente évaluation, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR824.html>)

Remplissez en fonction de vos connaissances et des indications contenues dans le DOCOB

TYPE D'HABITATS NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X	Champs
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	Haie à proximité
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	X	Fossé d'irrigation à proximité
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE du ou des sites natura 2000 concernés :

(listez ici uniquement les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR824.html>)

Remplissez en fonction de vos connaissances ou des indications contenues dans le DOCOB

Pour les espèces végétales et animales (hors oiseaux), une présélection de l'ensemble des espèces ayant justifié les sites des Bouches-du-Rhône a été faite ci-dessous. Celle-ci n'a pas été faite pour les oiseaux. Dans tous les cas, se reporter à la liste des espèces ayant justifié les sites natura 2000.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation, <u>avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...</u>)	<u>Nature et niveau de l'incidence</u>
Amphibiens et Reptiles	Triton crêté			
	Cistude d'Europe			
	Phyllodactyle d'Europe			
Invertébrés	Cordulie à corps fin			
	Agrion de mercure	Pr	Enjeu moyen	Bruit - Faible
	Damier de la succise			
	Laineuse du prunellier			
	Ecaille chiné			
	Lucane cerf-volant			
	Pique-prune			
	Rosalie des Alpes			
	Grand capricorne			
	Ecrevisse à pattes blanches			

Mammifères	Castor d'Europe			
	Grand Rhinolophe	Po	Enjeu fort	Bruit - Faible
	Petit Rhinolophe			
	Rhinolophe Euryale			
	Grand Murin	Po	Enjeu fort	Bruit - Faible
	Petit Murin	Po	Enjeu fort	Bruit - Faible
	Murin de Bechstein			
	Murin de Capaccini	Po	NC	Bruit - Faible
	Murin à oreilles échancrées	P	Enjeu moyen	Bruit - Faible
	Minioptère de Schreibers	Po	Enjeu très fort	Bruit - Faible
	Barbastelle	Po	Enjeu modéré	Bruit - Faible
Poissons	Lamproie marine			
	Lamproie fluviatile			
	Apron			
	Chabot			
	Barbeau méridional			
	Bouvière			
	Blageon			
	Toxostome			

	Alose feinte			
Plantes	Sabline de Provence			
Oiseaux (<u>lister uniquement ici les espèces ayant justifié la désignation des ZPS concernées</u>)	Rollier d'Europe	Po	Enjeu moyen à fort	Bruit - Faible
	Mouette mélanocéphale	Po	Enjeu moyen	Bruit - Faible
	Milan royal	Po	Enjeu faible	Bruit - Faible
	Milan noir	Po	Enjeu fort	Bruit - Faible
	Héron garde-boeuf	Po	NC	Bruit - Faible
Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales (à titre d'information)				

4 Incidences du projet

Reprendre sommairement ici les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Sans objet

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportion) :

Perturbation sonore et visuelle temporaire durant la phase travaux (machine de forage)

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de celui-ci.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés ?

■ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites natura 2000 concernés :

- Travaux effectués autant que possible avant la période de nidification ;
- Pas d'atteint aux haies autour du projet, ni aux éléments naturels sur site ;
- Pas de création de chemin, utilisation des routes existantes ;
- Pas de travaux de nuits ;
- Personnel sensibilisé ;
- Pas de pollution et dégradations des ouvrages existants.

□ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

**Reconnaissance de terrain
effectuée le :**

Fait à ISTRES

Par :

Roland SALARDON, SYMCRAU
avec le concours de Cynthia LLAS, chargée de
mission Natura 2000

signature

Pour la Présidente, Charlotte ALCAZAR, Directrice
du SYMCRAU



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=167

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- Information cartographique CARTELIE :

http://cartelie.application.i2/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13

(voir notice en page suivante)

- Dans les *fiches de sites région PACA* :

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- Dans le *DOCOB* (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- Dans le *Formulaire Standard de Données du site* :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- Auprès de l'*animateur* du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

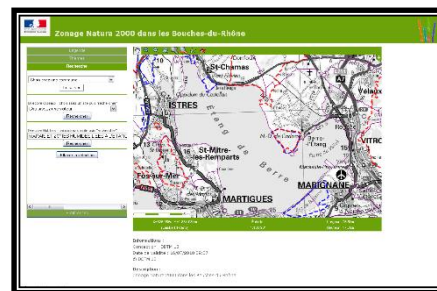
- Auprès de la *Direction Départementale des Territoires et de la Mer* :

<http://www.ddtm13.org/>

(voir l'onglet « Géolocalisation » pour contacter le service territorial concerné)

Cartélie Natura 2000 dans les Bouches-du-Rhône

[ICI >> lien inTERnet
http://cartelie.application.developpement-
durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13)

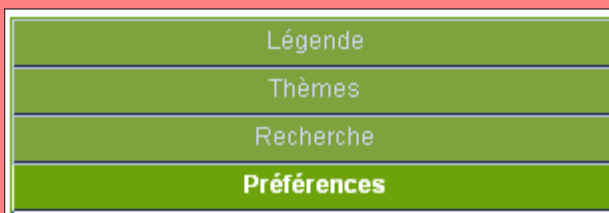


Notice

>> Pour une **première utilisation** regarder directement le texte « recherche », **surligné en jaune ci-dessous**

MENUS SITUES A GAUCHE DE LA FENETRE

(peuvent être déployés par simple clic)



>> **Légende**

fait référence aux sites désignés au titre de la directive Habitat ou Oiseaux

>> **Thèmes**

ne devrait pas servir ici, la carte ayant déjà été optimisée pour l'utilisateur

>> **Recherche**

- soit **par commune**,
- soit **par site** (Directive Oiseaux ou Habitats) : une fenêtre apparaît, il faut ensuite  **cliquer sur les jumelles**

>> **Préférences**

– permet de **choisir une échelle** dans la liste ou de saisir une échelle au choix
(NB : les fonds de plan de l' IGN ne s'affichent plus en-dessous de 1/ 10014)

- permet **l'enregistrement d'une vue dans une liste** en bas à gauche, pour éventuellement y revenir plus tard, en la sélectionnant



NAVIGATION SUR LA CARTE

- >> 1 : **déplacer la vue** dans n'importe quelle direction
- >> 2 : **zoomer** soit par un simple clic sur un point, qui sera le centre de la nouvelle vue, soit par un clic long dessinant un rectangle, pour définir la nouvelle vue,
- >> 3 : « **zoom arrière** » par un simple clic sur la loupe
- >> 4 : **revenir à la vue globale** du département
- >> 5 et 6 : **revenir sur la vue précédente** et vice versa

>> 7 : **mesurer une distance** entre 2 points ou d'un parcours : plusieurs points successifs peuvent être placés par simple clic (la distance cumulée apparaît en bas à droite) ; un double clic final valide le parcours total

>> 8 : **mesurer une surface** (même fonctionnement que 7)

>> 9 : **cliquer sur l'outil puis sur un point de la carte pour obtenir les informations d'appartenance à un ou plusieurs sites**

Fiches descriptives des sites

Un clic sur le **N° du site** permet d'accéder à la fiche correspondante sur le site web national

<http://www.natura2000.fr>

DIRECTIVE HABITATS

N° du site Nom du site

FR9101405 LE PETIT RHONE

FR9101406 PETITE CAMARGUE

FR9301589 LA DURANCE

FR9301590 LE RHONE AVAL

FR9301592 CAMARGUE

FR9301594 LES ALPILLES

FR9301595 CRAU CENTRALE - CRAU SECHE

FR9301596 MARAIS DE LA VALLEE DES BAUX ET MARAIS D'ARLES

FR9301597 MARAIS ET ZONES HUMIDES LIEES A L'ETANG DE BERRE

FR9301601 COTE BLEUE - CHAINE DE L'ESTAQUE

FR9301602 CALANQUES ET ILES MARSEILLAISES - CAP CANAILLE ET MASSIF DU GRAND CAUNET

FR9301603 CHAINE DE L'ETOILE- MASSIF DU GARLABAN

FR9301605 MONTAGNE SAINTE VICTOIRE - FORET DE PEYROLLES - MONTAGNE DES UBACS - MONTAGNE D'ARTIGUES

FR9301606 MASSIF DE LA SAINTE BAUME

FR9301998 BAIE DE LA CIOTAT

FR9301999 COTE BLEUE MARINE

DIRECTIVE OISEAUX

N° du site Nom du site

FR9112013 PETITE CAMARGUE LAGUNO-MARINE

FR9310019 CAMARGUE

FR9310064 CRAU

FR9310067 MONTAGNE SAINTE VICTOIRE

FR9310069 GARRIGUES DE LANÇON ET CHAÎNES ALENTOUR

FR9312001 MARAIS ENTRE CRAU ET GRAND RHÔNE

FR9312003 LA DURANCE

FR9312005 SALINES DE L'ETANG DE BERRE

FR9312007 ILES MARSEILLAISES - CASSIDAIGNE

FR9312009 PLATEAU DE L'ARBOIS

FR9312013 LES ALPILLES

FR9312015 ETANGS ENTRE ISTRES ET FOS

FR9312017 FALAISES DE NIOLON

FR9312018 FALAISES DE VAUFRÈGES

COMPLEMENTS POSSIBLES A LA DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE VOTRE PROJET (2 pages)

Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
BRUIT, FREQUENTATION HUMAINE			
chantier lourd => implique une réflexion sur le calendrier, afin d'éviter les périodes sensibles			
chantier léger			
bruit, engins motorisés	X	Foreuse – Compresseur – VL	Usage raisonné – limiteur sonore
fréquentation humaine conséquente			
REJETS			
rejets solides, macro-déchets	X	Cutting	Evacuation
rejets liquides (effluents)	X	Boue de forage – Pompages	Canalisation - Décanteur – Pompages temporaires
rejets gazeux, fumées, poussières	X		
EAUX			
modification des eaux de surface (drainage, turbidité, curage...)			
modification des eaux souterraines (pompage, pollution...)	X	Recherche d'eau – pompages d'essai	Déclaration – Pompages temporaires – Etude cadrée
SOLS			
terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage, enrochement...)			
forte artificialisation des sols (béton, goudron...)			
aires de stockage, parkings, bâtiments			
modification chimique des sols (épandage boues, engrais ...)			

Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
VEGETATION			
piétinement voire destruction de la végétation			
changement drastique de couvert végétal (défrichement, plantation...)			
brûlage			
DIVERS			
éclairage nocturne			
barrières, grillages => risque si peu perméables à la circulation des espèces			
obstruction de macro-cavités (grotte) ou de micro-cavités (trous dans vieux muret...)			
mats, pylônes, câbles aériens, pâles	X	1 mat de foreuse	Installation temporaire
ouvrage hydraulique (micro-barrage, grand fossé, chenal...)			
ouvrage linéaire => risque si rupture de continuités écologiques (haies, zones humides...)	X	Tuyauterie souple	Installation temporaire – diamètre faible - linéaire faible
voiries lourdes (routes, chemins carrossables)			
voiries légères (sentiers non carrossables)			